

ON S'ABONNE :

LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2<sup>me</sup>.  
PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône, 16 francs pour 3 mois, 32 francs pour 6 mois, 64 francs pour l'année.

Bors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



## Souscription pour les Inondés.

### AVIS.

Nos bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à quatre heures du soir pour recevoir les souscriptions en faveur des inondés.

Lyon, 2 décembre 1840.

La discussion générale de l'adresse a continué à la chambre des députés ; dans la séance du 30, plusieurs orateurs ont tour à tour occupé la tribune, sans pouvoir se faire écouter. Nous le comprenons parfaitement ; après les explications décisives de M. Thiers, les divers exposés de faits qui ont été produits, les documents qui ont été lus, il ne pouvait plus y avoir grand intérêt à suivre M. de Carné dans le développement de ses idées sur la question d'Orient et les critiques de M. de Tocqueville.

La chambre aurait dû, dans les circonstances où nous sommes, clore cette déplorable discussion qui se prolonge sans fin et sans mesure ; elle ne sert plus maintenant qu'à constater hautement notre humilité et notre abaissement. Messieurs les députés, votez donc vite cette adresse, votez-la sans modifications aucunes, car celles que vous pourriez y faire seront sans force et sans valeur en Europe.

A quoi bon tant de paroles ? à quoi bon tant de récriminations ? Est-ce qu'on ne sait pas maintenant qui a voulu la paix à tout prix, qui a renversé le ministère du 1<sup>er</sup> mars et inauguré le 29 octobre ? Est-ce qu'on ne sait pas suffisamment que le ministère du 12 mai réclamait pour Mehemet-Ali l'Egypte et la Syrie héréditaires ; que le 1<sup>er</sup> mars, de concessions en concessions, a fini par abandonner la Syrie au sort des armes ; qu'il a simplement voulu couvrir de sa protection l'Egypte et empêcher la déchéance du pacha ? Là était le *casus belli*.

Certes, nous avions assez reculé pour satisfaire la quadruple alliance ; on devait le penser du moins. Il n'en a rien été. Lord Palmerston s'est étonné que nous osassions prendre ainsi Mehemet-Ali sous notre protection ; il a signifié que nous eussions à l'abandonner en tous points. Aussitôt M. Thiers est tombé, et M. Guizot est venu proclamer, du haut de la tribune, la nécessité de se courber encore sous les faits accomplis, et faire l'apologie de la trahison.

Quand de pareils faits sont bien établis, bien connus, à quoi bon discuter encore ?

Il ne reste plus que deux partis à prendre : agir avec courage, ou garder le silence et boire la honte sans sourcilier, comme le fait le transfuge Guizot.

Agir ! il en serait temps encore si la France avait le sentiment de sa force et de sa dignité ; il en serait temps si un gouvernement national était placé à la tête de nos affaires, car tout n'est pas terminé en Orient. Les Anglais ont conquis la Syrie, mais leur conquête est chancelante et mal étayée ; les populations du Liban sont loin de leur être dévouées ; l'Egypte n'est pas conquise ; enfin l'armée de Mehemet-Ali n'a pas mis bas les armes.

Où, on peut encore intervenir activement ; mais qu'attendre de la chambre des députés ? De tous côtés, on semble résigné ; au lieu de répondre à M. Guizot que tout n'était pas fini en Orient, quand il disait à la chambre de se soumettre et d'accepter les faits accomplis, M. Thiers a reconnu avec lui que le moment d'agir était passé. M. Barrot, tout en traînant sur la claie le ministère du 29 octobre, a reconnu également que le moment d'agir était passé.

Non, le moment n'est pas passé ; pour la France il y a toujours bonnes et belles chances ; pour la France il n'y a jamais prescription dans les questions d'honneur, jamais inopportunité d'entrer avec un bon droit en lutte avec des flibustiers. Que la France se réveille, qu'elle fasse entendre sa grande voix, et la stupeur qui nous mine passera au-delà des frontières ; qu'on donne à notre marine l'ordre de mettre à la voile pour Alexandrie, et l'Egypte sera sauvée, et la Syrie échappera aux serres de l'Angleterre, et l'Europe effrayée n'osera pas même aborder notre frontière.

Jusqu'à ce jour, nous n'avons vu aucun membre de l'opposition radicale aborder la tribune, et nous en sommes affligés ; est-ce donc que M. Thiers est déjà l'homme inévitable pour elle ? est-ce qu'elle n'a plus souvenir des reculades de M. Barrot ? M. Thiers, nous l'avons dit, est coupable aussi de timidité et de faiblesse dans la direction de nos affaires en Orient ; il a laissé aux alliés le temps d'exécuter leur traité du 15 juillet, voilà qui est incontestable. Quand il a vu toute la honte qu'il allait assumer sur sa tête et l'abîme qui s'ouvrait sous ses pieds, alors il a songé à la modification du traité, et il a perdu un temps précieux.

Il faut bien cependant qu'on sache que s'il a agi ainsi ce n'a pas été dans l'intérêt du pays, mais dans un intérêt personnel. Il a gardé le pouvoir alors même que le pouvoir de fait lui échappait, alors que M. Guizot le trahissait et que sa chute se préparait. On peut dire qu'il l'a quitté aussitôt qu'il a vu l'impossibilité de le garder. Il serait bien cependant qu'une voix austère lui inflig

geât aussi la part qu'il mérite dans toutes les turpitudes qui viennent de se dérouler devant nos yeux.

Cette voix du moins trouverait de l'écho en France, car elle servirait à jeter quelques voiles sur la honteuse situation qu'on nous a faite.

## Chronique Lyonnaise.

Nous avons appris, relativement à l'accident qui a causé la mort de la femme Brondel, que ce sont MM. Gruel, Dérier, huissier, et son élève, qui sont accourus les premiers au secours de cette malheureuse femme.

— Le *Patriote de l'Ain* annonce qu'il a reçu assignation à comparaître, le 14 décembre prochain, devant les magistrats composant la cour d'assises de l'Ain. Il paraît qu'il s'agit du compte-rendu d'une affaire jugée aux assises dernières.

— La 8<sup>e</sup> compagnie de sous-officiers vétérans de Pierre-Châtel a fait l'abandon d'une journée de solde, s'élevant à 99 f. 75 c., en faveur des inondés.

— La commission de l'hospice de charité de Bourg a alloué une somme de 3,000 f. pour les inondés de l'arrondissement de Bourg.

— Le pays de Gex est actuellement couvert de vingt centimètres de neige ; elle tient sous l'influence du vent du nord.

— M. Favier, ancien militaire et propriétaire du fameux chien Moustache dont les journaux ont fait le plus grand éloge, est actuellement à Lyon où il se propose de donner des séances dans les sociétés qui le feront appeler.

— Lundi, vers les huit heures du soir, une charrette attelée d'un cheval et chargée de sept balles de coton et d'un mécanisme anglais stationnait sur le quai de Bondy, près de la Saône. Le cheval, s'étant tout-à-coup effrayé, a reculé, et cheval et charrette ont été précipités dans la Saône et ont disparu.

On évalue cette perte à dix mille francs.

— La police a arrêté lundi matin un juif qui était porteur de deux draps de lit provenant probablement d'un vol. L'un est de toile rousse, marqué I. J. B. 8. ; l'autre de toile blanche, marqué I. C. C. 25.

S'adresser, pour les reconnaître, au bureau de la police de sûreté, à l'Hôtel-de-Ville.

— Le conseil municipal de Beaucaire a pris une délibération pour donner un mètre de plus d'élévation à ses chaussées du Rhône, lorsque les brèches actuelles auront été fermées.

— Le Cercle Musical a été inauguré samedi par un brillant concert dont toutes les parties ont été vivement applaudies. Une mélodieuse symphonie de Beethoven, dont les quatre parties semblent développer les quatre actes d'un drame, a commencé cette charmante soirée où se sont fait entendre Mlle Roman, MM. Arnaud, Junca et Dabadie. Le duo des *Puritains*, chanté par ces deux derniers, a enlevé toute l'assemblée, autant par la beauté du chant que par l'expression des sentiments patriotiques qu'il renferme et qui ont été si bien rendus par Junca et Dabadie. Dire que M. Georges Hainl a exécuté un solo de violoncelle, c'est dire combien il a recueilli de bravos.

Les jeunes élèves des écoles mutuelles qui suivent le cours de chant institué par le Cercle Musical et dirigé par M. Maniquet ont chanté le chœur d'*Iphigénie* de manière à mériter tous les suffrages. L'introduction de ces voix enfantines dans cette belle musique a fait un vif plaisir. Ce concert a été sous tous les rapports un des plus beaux qu'on ait donnés depuis long-temps à Lyon. La soirée s'est terminée par un acte de bienfaisance ; une quête au profit des inondés a produit 582 f. 20 c.

— On lit dans le *Patriote de la Côte-d'Or* :

Une foule de personnes nous demandent dans quel mode sera faite la répartition des fonds recueillis en faveur des victimes de l'inondation. La réponse est toute simple : cette répartition ne peut avoir lieu que proportionnellement aux besoins ; car il n'est venu dans l'esprit de personne que les souscripteurs aient jamais songé à fermer les blessures peu dangereuses des riches.

— On nous écrit de Belleville que parmi les personnes qui doivent être citées comme s'étant particulièrement distinguées au milieu des désastres de l'inondation, doivent encore figurer : MM. Dumas, maire ; César Desvignes, propriétaire à Saint-Lager ; Misiewisk, réfugié polonais ; M. le curé et ses vicaires ; M. le directeur des écoles chrétiennes ; MM. Botton, Gailleton, Morillon, un ouvrier de M. Comte, tanneur, et MM. Forest, Roset et Descroix, marinière.

La ville de Beaujeu, les communes de Saint-Lager, Odenas, Quincier, Regnier, Villié et Cercé ont rivalisé de zèle et de spontanéité pour venir, par tous les moyens en leur pouvoir, au secours des habitants de Belleville.

CAISSE D'ÉPARGNE DE LYON. — DIMANCHE 29 NOVEMBRE.

507 versements	24,182 fr.
120 remboursements	24,619 fr.
52 nouveaux livrets.	

Nous extrayons de la *Gazette de Hesse-Darmstadt* l'appel suivant aux philanthropes du pays :

Darmstadt, le 20 novembre 1840.

Les journaux nous ont déjà instruits des malheurs qui ont frappé la ville de Lyon et les contrées voisines. Des lettres particulières m'ont confirmé les détails, et aussitôt j'ai adressé mon petit tribut au comité de Lyon.

On m'engage de plusieurs côtés à ouvrir une souscription en faveur des habitants de Lyon, pour leur adresser des vivres par le canal de Strasbourg, ou, si cette marche présentait trop de difficultés, pour adresser de l'argent au comité de Lyon.

Là, il y a des hommes malheureux, ce sont nos frères : qu'importe s'ils sont Français ou Allemands ? Je suis prêt à recevoir tous les dons que l'on voudra m'adresser, et à en rendre publiquement compte.

Ceux qui auraient des vivres, du drap ou du linge, voudront bien m'indiquer dans quelle ville voisine ils pourront les faire parvenir, afin que je leur fasse connaître les personnes qui se chargeroient de les recevoir.

Les habitants de Francfort, qui ont tant de relations commerciales avec la ville de Lyon, voudront aussi concourir au soulagement de si grands malheurs.

ERNST EMIL HOFFMANN.

Paris, le 30 novembre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le ministère du 29 octobre est déjà démantelé. Après quatre jours de brèche, c'est à peine s'il lui reste la moindre chance de résistance, et tout le monde prévoit déjà le moment où il sera forcé de se rendre. La garnison qui le défend est découragée, et quand elle aura obtenu, au scrutin secret, le seul avantage qu'elle ambitionne, elle l'abandonnera.

Expliquons-nous autrement. M. Guizot est antipathique à la très-grande majorité de la chambre. Si le parti conservateur a consenti à lui prêter un concours momentané, ce n'est pas par sympathie pour sa personne, c'est parce qu'il entrait au pouvoir pour y consommer une ignominie que lui seul pouvait consommer ; c'est parce que M. Guizot était l'homme de la paix à tout prix, de la paix que les conservateurs aiment par-dessus toutes choses.

M. Guizot a fait son œuvre : comme l'a fort bien dit M. Thiers dans son premier discours, tout le monde est aujourd'hui convaincu que nous n'aurons pas la guerre pour la question d'Orient qui se termine en ce moment à la satisfaction de l'Angleterre et à la confusion de la France. Dans quelques jours, cette conviction sera définitive et officielle. Quand la chambre aura voté, avec quelques modifications peut-être, l'adresse de M. Dupin, personne en France ne pourra plus douter que la paix ne soit assurée pour quelque temps. Ce résultat une fois conquis, les antipathies que le caractère hautain et rogue de M. Guizot a provoquées se réveilleront avec d'autant plus de force qu'on aura dû les laisser sommeiller pendant quelque temps. M. Guizot se retirera alors ; on espère que l'opinion publique se paiera de cette mince satisfaction et qu'elle consentira à oublier les tristes humiliations dont on lui inflige en ce moment l'amertume.

Il n'est pas un seul député qui ne considère dès à présent la retraite de M. Guizot comme un fait certain, sinon consommé. A cet égard, les croyances sont déjà tellement fixées, qu'on cite les collègues de M. Guizot qui sortiront avec lui et les hommes politiques qui seront appelés à les remplacer. M. Guizot aurait peut-être quelques compagnons d'infortune M. Villemain et peut-être M. Martin (du Nord), que les prédilections du roi ne sauveront pas du discrédit dans lequel sont tombés les hommes de Gand. Ces trois hommes seraient remplacés par M. Molé, M. Passy et M. Dufaure. M. Molé a reçu des ouvertures à ce sujet, et son silence à la chambre des pairs, dans la discussion de l'adresse, n'a été qu'une conséquence de l'assurance qui lui a été donnée qu'il entrerait prochainement au ministère. MM. Passy et Dufaure, à la chambre des députés, se sont posés en futurs ministres. L'épreuve leur a réussi, surtout à M. Dufaure dont la mauvaise foi a mérité au plus haut degré l'enthousiasme des centres.

M. Guizot connaît sa position, et il en est profondément découragé. Il soutiendra son rôle jusqu'au bout, mais il le soutiendra bien plutôt avec le fanatisme d'un contre-révolutionnaire qu'avec le dévouement d'un royaliste.

M. Guizot n'a été rappelé de Londres que pour faire la paix. Il retournera reprendre son poste d'ambassadeur quand il aura rempli ici la tâche honteuse dont il s'est chargé.

— On a remarqué que, depuis le commencement de l'adresse, M. Martin (du Nord) n'a pas manqué une seule séance. M. Martin arrive à une heure et demie, il prend place au banc des ministres, et aussitôt que la discussion a commencé, il recueille force notes. D'heure en heure, il interrompt son travail, appelle un huissier et lui remet un message que celui-ci emporte aussitôt. Puis M. Martin reprend sa plume et se remet à l'œuvre. On croit que M. le garde-des-sceaux est chargé de rendre compte au roi de ce qui se passe à la chambre.

— On dit que deux orateurs, MM. Garnier-Pagès et Berryer, doivent remettre sur le tapis la question du voyage de Gand ; on annonce surtout des révélations très-curieuses de l'orateur légitimiste sur les véritables motifs qui ont décidé M. Guizot, en 1815, à passer à l'étranger.

— M. Thiers, assure-t-on, sera invité par un membre de la gauche à donner lecture du projet de discours que le cabi-

net du 1er mars avait présenté à la couronne et que la couronne n'a pas voulu agréer. M. Thiers, ajoute-t-on, n'attend qu'une interpellation pour donner cette nouvelle satisfaction à l'opinion publique.

— La mobilité de caractère de M. Dupin est tellement bien connue que plusieurs paris ont été ouverts, ces jours derniers, au sujet de son vote sur l'adresse. M. B..... a proposé un enjeu considérable à M. V..... qui l'a accepté. M. B. soutient que M. Dupin votera contre son propre projet d'adresse; M. V. garantit que M. Dupin tiendra bon et qu'il ne donnera pas au pays le spectacle de cette nouvelle palinodie. Nous ne parierons, nous, ni pour ni contre: M. Dupin est tellement habitué à déjouer toutes les suppositions, toutes les conjectures qui peuvent s'établir sur la fixité de ses opinions, qu'il serait bien capable, pour mettre d'accord M. B. et M. V., de ne pas voter du tout.

— Jeudi dernier, M. Auguis a dîné chez M. le président du conseil. Deux jours auparavant, il s'était pareillement assis à la table de M. le garde-des-sceaux; et pourlant M. Auguis s'est fait inscrire pour parler contre l'adresse. La conduite du député des Deux-Sèvres a donné lieu, depuis quelque temps, à bien des commentaires que nous nous abstiendrons de reproduire.

— On assure que M. Emile de Girardin sollicite en ce moment la direction-générale des postes.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

— L'arrêt de non-lieu rendu par la chambre des mises en accusation, dans l'affaire du *National*, a vivement contrarié l'état-major du pavillon Marsan. Le cabinet n'en a pas été moins affligé, et l'on va même jusqu'à dire que M. Martin (du Nord) a donné des ordres à M. le procureur-général de Paris pour qu'au moindre prétexte il fasse de nouveau saisir le courageux journal, et le traduise à bref délai, sans instruction préalable et en vertu des lois de septembre, devant la cour d'assises.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DE 30 NOVEMBRE.

Le rente a ouvert avec une assez forte amélioration; on a fait à Tortoni 80 40. Le premier cours au parquet a été 80 35; la rente a fléchi après l'ouverture, mais le mouvement a été lent jusqu'au moment de la réponse des primes qui s'est faite à 80 05. Après la clôture et le dernier cours, on a coté 79 80 en liquidation et 80 fin décembre.

A quatre heures, on offrait à 79 90 fin décembre. 5 0/0, 111 90; 4 1/2 0/0, 103 50; 4 0/0, 99 75; 3 0/0 79 80; banque, 3310 00; obligations de Paris, 1275; Naples, 103 80; dette active d'Espagne, 24 00; Etats-Romains, 100 00; 5 0/0 belge, 98 1/2; 3 0/0 belge, 70 00; banque belge, 930 00; Caisse-Laffitte, 0000, 0000.

## COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

PRÉSIDENCE DE M. FERBY.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

### AFFAIRE DE LA REVUE DÉMOCRATIQUE.

Audience du 30 novembre.

M. Louis Desessarts comparait aujourd'hui devant la cour d'assises pour soutenir l'opposition par lui formée à l'arrêt par défaut du 24 novembre qui l'a condamné à cinq ans de prison et 6,000 fr. d'amende pour les délits contenus dans les numéros de la *Revue démocratique* des 5 octobre et 5 novembre, dont il est l'éditeur et l'administrateur.

M. le président au prévenu: Vous êtes administrateur de la *Revue démocratique*, et c'est en cette qualité que vous avez signé et publié les deux livraisons d'octobre et de novembre. — R. Oui, monsieur.

D. En êtes-vous l'auteur? — R. Non.

D. Vous en êtes responsable devant la loi. — R. Je n'accepte pas cette responsabilité.

D. Mais, d'après les dispositions de la loi, vous êtes responsable de cette publication que vous avez signée. — R. Je ne suis pas légiste, et j'ignorais les dispositions de la loi; je m'en rapportais aux rédacteurs; je publie beaucoup de livres, et je ne puis les lire tous.

La cour entend deux témoins appelés sur la demande du prévenu. M. Cavillon, prote d'imprimerie, dépose que depuis la saisie, M. Desessarts a donné ordre de cesser l'impression.

M. Pomerat, imprimeur: Dès que la saisie des deux premiers numéros fut opérée, M. Desessarts m'a fait dire que la troisième livraison n'aurait pas lieu.

M. l'avocat-général Partarrieu-Lafosse prend la parole pour soutenir l'accusation. Il fait observer au jury qu'aucun des articles incriminés ne porte de signature d'auteur, mais que les deux livraisons sont terminées par la signature *Desessarts, administrateur-gérant*, et il soutient que M. Desessarts, comme éditeur et publieur, est responsable du délit contenu dans l'écrit incriminé. Puis M. l'avocat-général donne lecture des divers passages des deux livraisons qui contiennent les délits poursuivis par le ministère public.

M. Mandheux présente la défense. Il rappelle les bons antécédents de M. Desessarts, et s'attache à démontrer qu'il a tout-à-fait ignoré le délit que pouvait contenir la revue qu'il éditait. M. Desessarts n'a jamais fait de publication politique, et à propos du livre incriminé, le jury peut-être convaincu que le prévenu n'a pas même lu les articles qui l'amènent aujourd'hui devant la cour.

Le jury, après un quart d'heure de délibération, rentre en séance et prononce un verdict de culpabilité sur toutes les questions.

En conséquence, la cour condamne M. Desessarts à trois ans de prison, à 6,000 fr. d'amende, aux frais du procès et à la suppression des numéros saisis.

## Chambre des Députés.

Suite et fin de la séance du 28 novembre.

M. ODILON-BARROT: L'opposition que l'on dédaigne à cet avantage d'avoir toujours combattu sous le même drapeau, d'avoir été fidèle à la religion du peuple, à la religion de ceux qui défendent au péril de leur vie l'inviolabilité du territoire.

Maintenant, messieurs, cette vieille religion de l'honneur national qui, au jour du danger, appellera sur le champ de bataille tout ce qu'il y a de plus noble et de plus généreux en France, cette religion sainte, n'y portons jamais atteinte, et pour cela ne permettons jamais que l'amnistie du temps s'étende à certains actes; ah! surtout lorsque, ces actes, on s'efforce de les faire passer en doctrine, en théorie.

Lorsqu'on a le triste courage de s'en honorer, lorsqu'à la face du pays on s'en vante, oh! alors, je ne descendrai pas de la tribune sans avoir fait entendre une solennelle protestation. (Bravo! bravo!) Non, il n'y a pas deux patries; non, il n'y a pas de circonstances dans la vie d'un homme où, en face de l'étranger, il soit permis, même

pour négocier en faveur de la liberté, de quitter le sol sacré de la patrie. (Applaudissements répétés.)

Non! ne souffrons pas à cet égard la moindre illusion. (Non! non!) Dieu nous préserve que de telles doctrines aient des imitateurs. (Bravo! Bravo!) Dieu nous préserve que la glorification de pareils faits puisse les rendre contagieux dans notre pays!...

Quoi! vous trouvez honorable qu'on aille à l'étranger?...

Un membre, au plus profond de l'obscurité du centre: Mais vous avez été volontaire de 1815. (Protestations énergiques sur presque tous les bancs.)

De toutes parts, à M. Barrot: Passez outre! ne répondez pas!  
M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure), avec beaucoup d'énergie: A l'ordre l'interrupteur!

Voix: A l'ordre! à l'ordre  
De toutes parts: Il faut passer outre! (On applaudit l'honorable M. Barrot.)

M. LE PRÉSIDENT: J'invite l'honorable orateur à ne tenir aucun compte de l'interruption.

M. BARROT: Ma vie entière est restée d'accord avec les sentiments que j'ai exprimés. Je ne sais quelle interruption, dont je remercie l'auteur, me rappelle un bruit qui s'est peut-être accru. (Non! non!) Jusqu'à présent je n'avais pas cru devoir le démentir. Ah! mon Dieu! en 1814, en 1815, il a pu m'arriver de partager les sentiments de beaucoup de jeunes hommes de cette époque.

Le même interrupteur: Ah!  
De toutes parts: A l'ordre! à l'ordre!

M. BARROT, avec calme: Dévoué dès ce moment à la liberté constitutionnelle, j'ai signé contre l'acte additionnel, préférant la liberté de mon pays au régime impérial. J'ai résigné alors une situation qui m'était bien chère, car j'y ai puisé le plus grand bonheur, les meilleurs instants de ma vie; j'ai résigné le titre d'avocat à la cour de cassation que je commençais à exercer.

Je n'ai jamais fait partie des volontaires royaux.  
Nombre de membres, avec énergie: A l'ordre! à l'ordre l'interrupteur!

M. ODILON-BARROT: Je dis cela, messieurs, comme une vérité; ce n'est pas une justification de ma part, c'est une rectification. (Longs applaudissements.)

Je comprends très-bien que, dans une lutte intérieure, on s'arme pour ses convictions et qu'on les défende; je le comprends, mais n'équivoquons pas.

Lorsque l'étranger se mêle du conflit... il n'y a plus qu'une place pour le citoyen, c'est sous le drapeau du pays. (Bravo! bravo! bravo!...)

Une voix: Et Carrel!  
Un membre à l'extrême gauche: Ah! s'il était ici, monsieur!  
Nombre de membres au premier interrupteur: A l'ordre! (Agitation générale.)

M. LE PRÉSIDENT: L'honorable orateur a insisté pour répondre à un incident personnel; mais il comprendra que c'est désormais la question politique qui doit seule être traitée...

Voix: Qui aurait toujours dû l'être!

M. ODILON-BARROT: J'entends les interruptions et je veux terminer dans les mêmes sentiments qui m'ont fait commencer ce discours.

Je vous en conjure, Messieurs, quelle que soit la situation, maintenez la dignité du langage de la représentation nationale. Je vous en conjure, ne renoncez pas à armer votre pays, car votre pays peut se trouver en présence de grandes éventualités; maintenez la fierté de ce sentiment qui permettra à la France de lutter, même seule, contre toutes les puissances. On nous croit près de céder; que cette confiance, qui fait notre danger, fasse en même temps notre force. Donnons, par notre attitude et notre dignité, une consolation au pays et un démenti aux puissances. Je vous en conjure, ne désarmez pas le pays en présence d'une coalition armée; mettez-le en mesure de parer à toutes les éventualités, de conserver sa dignité, sa grandeur, dans toutes les circonstances. (Applaudissements.)

M. DUFAURE se dirige vers la tribune.  
Beaucoup de membres quittent leurs places.

M. GUIZOT se lève et fait signe qu'il veut parler.  
Au centre: En place! en place!  
Nombre de voix: A demain! à demain!

M. LE PRÉSIDENT: C'est l'assemblée qui doit lever la séance. J'invite les honorables membres qui ont quitté leur place à la reprendre. (Agitation.)

M. GUIZOT: Messieurs...

Plusieurs membres: A la tribune! à la tribune!

M. GUIZOT de sa place: Je n'ai qu'un mot à dire.

Au centre: Écoutez-le! écoutez-le! (Bruit.)

M. GUIZOT: Ce n'est pas moi qui ai ouvert les débats, ce n'est pas moi qui le premier ai fait usage de ce qui vient d'être reproché à la tribune.

Je n'ai fait que me défendre; je ne répéterai pas ce que j'ai dit l'autre jour non pas sur ce qu'on appelle mon émigration, mais sur mon voyage à Gand. (Agitation.)

Je n'ai rien à ajouter, rien à rétracter; ma vie entière appartient à la cause constitutionnelle, à la cause des droits et des libertés de mon pays.

J'ai été un moment la servir là...  
A gauche: A Gand!  
Au centre: Oui!

M. GUIZOT: Au risque de tout ce qui devait m'en coûter, au risque des paroles que vous venez d'entendre.

Je les ai acceptées d'avance; il s'agissait dans ma conviction, non pas de quitter mon pays (ah! ah!), mais d'aller le servir.  
A gauche: Un peu plus loin.

M. GUIZOT: Je n'ai jamais planté ma vie à l'étranger (bruit); j'ai été employé quelques jours de ma vie pour la cause constitutionnelle, pour assurer à la charte, aux institutions qui ont fondé les libertés de la France, plus de fermeté et de développement.

Il y a des courages faciles, mais il faut savoir accepter les dures épreuves; personne ne tient plus vivement que moi au sol de mon pays, mais non pas au sol matériel (rires, bruit), mais aux droits, à la liberté, à l'honneur de mon pays (oh! oh! oh!), qu'il s'agit de soutenir ou de défendre.

Je ne veux pas rappeler des souvenirs qu'il faut effacer, quoi qu'on en dise. Messieurs, il n'y a plus que des Français en France; ils y sont tous rentrés.

Et moi, en allant passer quelques jours à l'étranger, c'était encore pour servir les intérêts de mon pays, ses droits, sa liberté. Je n'ai jamais appartenu à une classe privilégiée; ce que j'ai été défendre, c'est l'égalité de la charte, c'est le droit constitutionnel de mon pays; mon cœur ne l'a jamais quitté. (A demain! à demain!)

M. LE PRÉSIDENT: La parole est à M. Dufaure.

M. DUFAURE: Je ne viens pas prendre la parole sous l'impression des réeriminations personnelles dont l'honorable M. Barrot a été tour à tour l'écho et la victime. (Interruptions. Rumeurs à gauche.) Je n'ai pas cru prononcer un mot offensant contre M. Barrot; plus le reproche qui lui a été adressé est injuste, et moi je le regarde comme injuste, et plus j'ai pu me servir du mot que j'ai employé.

Je n'ai pas à me préoccuper de la deuxième partie du discours de M. Barrot, elle m'est étrangère; la première partie est la seule qui soit importante pour moi, et je prie la chambre de m'écouter.

Messieurs, il y a quelque chose de vrai dans les réflexions que vient de faire M. Barrot sur les communications de notes confidentielles et de dépêches qui ont été faites à cette tribune; mais si un reproche peut être adressé à ce sujet, il doit être commun aux deux orateurs; mais s'il y a quelque chose de regrettable dans ces communications, il me sera permis de dire que jamais il n'y avait eu une telle fidélité, une telle exactitude, une telle publicité dans la discussion de nos affaires extérieures.

Les faits ont été révélés, les négociations ont été racontées, les dépêches ont été lues, et la chambre connaît tout ce qui s'est passé. Hier, lorsque M. Thiers, revenant sur quelques-unes de ses assertions, cherchait à répondre aux arguments de M. Passy, j'avais cru devoir demander la parole; j'y avais renoncé quand M. le ministre des affaires étrangères est monté à la tribune; mais aujourd'hui l'honorable M. Barrot est revenu sur les reproches adressés à l'administration du 12 mai, relativement aux négociations qu'elle a conduites; il s'est constitué l'accusateur de ce qui a été fait par le cabinet du 12 mai; je dois lui répondre; je ne viens pas lire de nouveau des dépêches, je viens rétablir quelques faits.

Messieurs, au mois de mai 1839, les hostilités allaient éclater entre le sultan et le pacha; le cabinet se proposa un double but: 1° empêcher les Russes de renouveler leur expédition de 1833 sur Constantinople; 2° faire de la Turquie un état européen et empêcher le protectorat exclusif de la Russie.

Les reproches que M. Barrot a adressés à l'administration du 12 mai sont-ils bien fondés?

Les dépêches prouvent le contraire. Quelle a été notre conduite? Quand le cabinet anglais a imaginé d'adresser à la Russie une sommation de se retirer de Constantinople, ne nous y sommes-nous pas opposés? Cette sommation aurait ramené les Russes à Constantinople, et l'Angleterre n'a-t-elle pas cédé à nos motifs? Et plus tard, quand le cabinet anglais a proposé de faire forcer l'entrée des Dardanelles aux flottes française et anglaise le jour où les Russes mettraient le pied à Constantinople, ne nous y sommes-nous pas encore opposés?

On a dit que c'était là la cause de la rupture. Non. On oublie donc les dépêches que M. Passy a lues avant-hier et qui prouvent le contraire?

Messieurs, le résultat que nous nous proposons a réussi: les Russes ne sont pas venus à Constantinople, nous ne l'aurions pas souffert; et la preuve que la rupture ne vient pas de notre premier refus de nous associer à la politique de l'Angleterre, c'est que plus tard, quand M. de Brunow est venu à Londres proposer de laisser entrer les Russes à Constantinople et d'envoyer les flottes française et anglaise sur les côtes de la Syrie, nous avons encore refusé, d'accord avec l'Angleterre.

Enfin, M. Barrot vient de proclamer à cette tribune le principe de non-intervention. Eh bien! qu'a fait autre chose que le cabinet du 12 mai? Quand les Russes ont voulu intervenir, nous nous y sommes opposés; quand l'Angleterre a voulu forcer le détroit, nous nous sommes encore opposés à cette intervention.

Je prie la chambre de bien remarquer que s'il est vrai que lord Palmerston ait dit, le 23 juillet, à l'ambassadeur français que la France laisserait faire, ce n'est pas le cabinet du 12 mai qui l'a autorisé à exprimer cette confiance; pas un de ses actes, pas un seul de notre administration ne l'y a autorisé.

Ce que nous n'avons pas voulu n'a pas été fait: les Russes ne sont pas venus à Constantinople, nous avons refusé la consécration du traité d'Unkiar-Skelessi; l'Angleterre n'a pas exécuté ses projets sur les flottes égyptiennes, projets qui ne tendaient à rien moins qu'à les incendier.

Voilà les actes, ne vous préoccupez pas des hommes, et soyez justes pour le cabinet du 12 mai.

Messieurs, je n'ai pas examiné les actes qui se sont accomplis depuis notre sortie des affaires jusqu'au traité du 15 juillet. Je n'ai qu'une chose à signaler, c'est qu'au 1<sup>er</sup> mars rien n'était compromis.

Si les négociations ont échoué, si le traité du 15 juillet a été signé, c'est, j'aime à le croire, plus par la faute des événements que par celle des hommes qui représentaient mon pays. Je n'ai donc rien à dire des négociations qui ont abouti à ce traité du 15 juillet.

M. Barrot disait qu'il y a eu un moment d'enthousiasme, d'énergie, de résolution dans le pays; cela est vrai, messieurs, et ce moment, c'est celui qui a suivi le fait du traité; et cette énergie patriotique avait été produite par deux faits: 1° on excluait la France du traité; 2° on prenait ce traité dans son entier, c'est-à-dire qu'on se préoccupait de ses suites, de ses conséquences, de la déchéance du pacha, de l'annulation de la puissance égyptienne.

Sous ces deux impressions, toutes les opinions se réunirent. Et moi aussi, messieurs, je puis parler de mes impressions personnelles; et moi aussi je partageai ce mouvement, et je ne comprenais pas qu'en présence d'un pareil acte les chambres ne fussent pas convoquées.

Quoi qu'il en soit, ce traité n'excita pas de protestations, pas une de ces protestations énergiques que nous aurions faites, vous et moi, monsieur Barrot.

Il est uniquement suivi de la note du 24 juillet. Les chambres ne sont pas appelées, le temps marche; un *memorandum* anglais paraît dans les journaux de la Belgique, je crois; un *memorandum* en réponse du cabinet français est publié, mais il n'y a pas eu de protestations.

Pourquoi cela? C'est que le cabinet français a cru que ce traité ne serait pas ratifié d'abord, qu'il ne serait pas exécuté ensuite. Cette opinion était erronée; il ne pouvait pas ne pas être ratifié; les puissances qui l'avaient signé ont, comme nous, leur amour-propre qui rendait la ratification certaine.

Cependant notre gouvernement n'a pas cru à l'exécution.

Une voix: On a armé.

M. DUFAURE: Rien n'a indiqué que ce traité indignait la France. L'exécution a commencé, le canon de Beyrouth a retenti, et alors seulement le cabinet a fait deux actes: le premier, c'est la note du 8 octobre qui, en réservant l'Egypte, abandonnait la Syrie aux chances de la guerre; le second a été le rappel de notre flotte.

Eh bien! ce jour-là on a eu le tort, à mon avis, d'abandonner la Syrie et de nous enlever, par le rappel de notre flotte, le seul appui que nous avions en Orient; et si j'en parle ainsi, c'est que j'ai été étonné de l'apologie incroyable que M. Barrot vient de faire de cette note du 8 octobre.

M. BARROT: J'ai approuvé la note parce qu'elle devait être appuyée de notre flotte sur les côtes d'Alexandrie.

M. DUFAURE: Le lendemain de la note, la flotte était rappelée. Messieurs, je ne conteste pas les tendances que le ministère du 1<sup>er</sup> mars a pu avoir après coup, mais je dis que la note du 8 octobre et le rappel de notre flotte n'étaient pas deux actes d'énergie. Si les chambres avaient été convoquées après le traité du 15 juillet, elles auraient pris l'attitude qui leur aurait semblé convenable, mais aujourd'hui nous sommes liés par les actes du gouvernement; nous ne pouvons pas défaire ce qui a été fait.

Messieurs, je n'appartiens à aucune des politiques qui ont figuré dans ce débat; si j'en ai une, c'est celle du 12 mai. Mais aujourd'hui, au point où en sont les choses, il faut nous résigner; mais il nous faut une résignation ferme, armée, en état de parer aux éventualités du traité, qui puisse empêcher l'établissement d'une puissance en Orient, et, je le dis, 500 mille hommes me paraissent suffisants. Mais quant aux armements maritimes, je n'hésite pas, je suis prêt à voter tous les crédits que M. l'amiral Duperré viendra nous

demande pour l'accroissement de notre flotte; et en terminant, qu'il me soit permis de le dire à M. l'amiral Duperré: lorsqu'il composait cette belle escadre du Levant, qu'il en confiait le commandement au brave amiral Lalande, ce n'était pas pour qu'elle restât dans le port de Toulon; M. Duperré ne me démentira pas, ce n'était pas pour qu'elle restât à Toulon, séparée d'Alexandrie par l'immensité des mers et l'épaisseur de la flotte anglaise; ce n'était pas pour qu'elle courbât ses voiles au retentissement du canon de Beyrouth.

Je termine, Messieurs. Je partage l'opinion exprimée par la commission de l'adresse, mais je pense avec M. Barrot que si nous désirons la paix, nous ne devons pas le dire.

**M. THIERS**: Messieurs...

Au centre: A demain! à demain!

**M. THIERS**: Messieurs, ne craignez pas que, répondant à des provocations, je vienne user de représailles envers le 12 mai; je n'ai que des faits à rectifier. On s'efforce de faire peser sur nous les conséquences d'événements assez graves pour que nous tenions à ne pas en accepter la responsabilité sans explications. (Rires d'adhésion.)

Je tiens à rétablir les faits tels qu'ils sont; mais, avant tout, j'ai une question à vous adresser. (Profond silence.)

Que peut un cabinet, que peut-il constitutionnellement, lorsqu'il a donné sa démission? (Sensation profonde. — Vive et bruyante agitation au centre. — Diverses interpellations sont adressées à l'orateur.)

Une voix: Si le roi le savait!

**M. THIERS** (s'adressant au centre): Vos fureurs ne me troublent pas. Au centre: A l'ordre! à l'ordre!

**M. THIERS**: Il s'agit de l'honneur de mes honorables collègues et du mien; dans les limites de la constitution, je ne crains personne. (Bravo! continuez! bravo! — Sourde rumeur au centre.)

**M. THIERS**: Quant à la note, nous l'avons proposée le jour où les événements de Beyrouth ont été connus.

Est-il vrai, comme on affecte de le répéter malgré des rectifications authentiques, puisqu'elles reposent sur des documents écrits, est-il vrai que cette note contienne l'abandon de la Syrie?

Je dis non. (Mouvement.)

J'ai lu à cet égard des documents certains; vous avez pu ne pas les écouter ou ne pas les entendre, mais ils existent.

La note ne fixe nulle part de limites de territoire, cela a été soigneusement évité; la note garantit l'existence du vice-roi, sans dire s'il s'agit de l'Egypte seule, ou de l'Egypte et de la Syrie. Elle pose, ce qui n'avait pas été fait depuis dix ans, elle pose un cas de guerre.

Je suis convaincu, Messieurs, je suis convaincu qu'aujourd'hui, si le cas de guerre se réalisait, on ne tiendrait pas ma parole. (Agitation générale. Immobilité au banc des ministres.)

La note posait un cas de guerre, et certes, maintenant que vous avez entendu dire qu'il ne fallait pas nous compromettre pour un allié lointain, douteux, ce cas de guerre ne peut pas vous paraître un acte de faiblesse.

Quant à la flotte, mon opinion était qu'il ne suffisait pas de garantir l'existence du vice-roi, qu'il fallait envoyer la flotte, non pour livrer bataille, mais afin de donner appui au pacha et rassurer ses partisans. La flotte devant Alexandrie, c'était la possibilité de la guerre, c'était jusqu'à la certitude d'une collision. Il fallait compléter les armements territoriaux.

Les armements étaient une conséquence forcée de ce système; il eût été imprudent d'envoyer une flotte, de nous exposer à une collision avec des forces incomplètes. Amener une collision sans armement complet eût été criminel.

Or, un armement complet n'était possible qu'avec les chambres. La convocation des chambres était donc une autre conséquence de notre système.

Qu'a fait le cabinet? il a proposé par deux fois ce qu'il croyait nécessaire... et puis il s'est retiré. (Mouvement.)

C'était son droit. Mais quand il a fait cela, c'est son droit de le dire en face du pays (oui! oui! — cris au centre) et de rejeter les conséquences sur ses successeurs. (Très-bien! très-bien! — Rumeur au centre.)

La séance est levée à six heures et demie.

(Correspondance particulière du *Genève*.)

#### PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 30 novembre.

La séance est ouverte à une heure et quart. Le procès-verbal est lu et adopté.

A deux heures moins un quart, les députés commencent à arriver et à garnir la chambre.

L'affluence dans les tribunes publiques est toujours la même.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse. La parole est à M. de Carné. (Nombreuses marques de désappointement sur tous les bancs de la chambre et dans les tribunes.)

**M. LE PRÉSIDENT**: J'invite la chambre au silence. (Le silence ne se rétablit pas.)

**M. DE CARNÉ**, au milieu du bruit des conversations: Je viens, Messieurs, encore sous la vive impression des débats qui ont précédé la chambre, essayer d'aborder le côté principal de la question; je viens défendre la politique de paix armée que l'honorable M. Dufaure a si brillamment défendue à l'une de vos dernières séances. Cette politique, d'après des déclarations officielles, est celle du ministère; bien qu'elle soit aussi la mienne, elle repose, dans ma pensée, sur des motifs différents de ceux qui ont été apportés à cette tribune.

**M. BERRYER**: Je demande la parole. (Longue agitation.)

**M. DE CARNÉ**, un peu décontenancé par la manière dont la chambre vient d'accueillir l'espoir d'entendre bientôt M. Berryer, explique les points sur lesquels il n'est pas d'accord avec le ministère. Ce qui le préoccupe, ce n'est pas le traité du 15 juillet, ce ne sont pas les stipulations plus ou moins favorables au pacha ou au sultan qu'il consacre: c'est l'alliance de la Russie et de l'Angleterre. M. de Carné voit dans cette alliance de graves périls.

Sans doute, dit-il, le partage de l'Orient n'a pas été décidé par le traité; mais qui vous garantit que cet événement n'est pas à la veille de s'accomplir? A Constantinople règne un jeune prince affaibli et sans force; à Alexandrie, un vieillard dont l'énergie s'éteint tous les jours, dont la puissance n'est pas solidement assise. Qui vous dit que la Russie et l'Angleterre ne profiteront pas de cette situation?

**M. DE CARNÉ** reproche au ministère du 1<sup>er</sup> mars d'avoir compromis et gâté la question; il croit qu'on a trop fait d'une part et que de l'autre on n'a pas assez fait.

Il examine ce qu'il y a à faire. Deux politiques sont en présence: une politique d'accession au traité, une politique d'isolement. Je ne conçois pas, dit-il, la politique d'accession au traité, parce que pour cela il faudrait des concessions qu'on ne nous fera pas. Il faudrait que l'Angleterre relevât ces murailles qu'elle vient d'abattre, et qu'elle abandonnât cette forteresse devant laquelle notre armée a échoué il y a quarante ans.

M. de Carné se prononce pour la politique d'isolement, c'est-à-dire de paix armée. Il croit qu'il naîtra forcément des questions qui sont encore à résoudre quelque événement qui permettra à la France de reprendre son rang dans les conseils européens. Jusque-là, la France doit attendre; elle doit chercher dans l'avenir l'occasion d'un redressement décisif en excitant les passions légitimes.

La France est forte, elle est puissante par l'opinion; quand le moment sera venu, elle se relèvera.

M. de Carné examine les progrès qui ont été faits dans les divers états de l'Europe depuis dix ans; il croit que ces progrès imposent à la France d'importants devoirs, et il engage le gouvernement à ne pas l'oublier.

M. de Carné déclare en terminant qu'il votera pour l'adresse.

**M. DE TOCQUEVILLE**: L'honorable M. de Carné a peu parlé des faits passés, il a peu parlé des personnes; c'est un exemple que je suis disposé à imiter. Vous avez assisté, Messieurs, pendant quatre séances, à un triste spectacle, spectacle que, pour mon compte, je ne veux pas donner de nouveau au pays. Permettez-moi d'abord de protester contre une accusation portée par la majorité de cette chambre contre les hommes qui ne partagent pas les opinions de cette majorité, et qu'on a traités de factieux. (Mouvement.)

Je ne suis pas partisan de la guerre; mais, s'il fallait la faire, je crois qu'il ne faudrait pas s'appuyer sur cette propagande révolutionnaire qui rappelle de tristes époques; si nous étions forcés à faire la guerre, je crois qu'il faudrait la faire avec énergie, mais sans propagande. (Aux centres: Très-bien! — Marques d'étonnement à gauche.)

**M. DE TOCQUEVILLE**: Je viens de dire que je n'étais pas partisan de la guerre; je pense cependant qu'il vaudrait mieux s'y résigner que d'accepter de honteuses extrémités, au nombre desquelles je place en première ligne la faute qu'on commettrait si on laissait s'accomplir en dehors de l'influence de la France la transformation qui s'opère en Orient.

**M. DE TOCQUEVILLE** présente un tableau animé de cette transformation à laquelle la civilisation européenne doit présider. Il ne faut pas laisser croire que la France renonce à peser de son poids, du poids de son génie et de sa force morale, dans les affaires du monde. En face de cette extrémité, s'écrie M. de Tocqueville, mille fois mieux la guerre!

**M. TOCQUEVILLE** indique le remède qu'on pourrait apporter à cette situation. Il voudrait que la France fixât de suite le point au-delà duquel on ne la fera pas reculer. Après ce qui vient de se passer, cela est plus nécessaire que jamais. (Aux centres: Non! non!) Il faut poser des cas de guerre. On n'a pas fait ce que la France voulait faire; sans déclarer la guerre, on pouvait prendre des résolutions qui eussent répondu au sentiment national. La France, dans la note du 8 octobre, a dit qu'elle couvrirait le pacha. C'est là un fait accompli, tout aussi accompli que ceux qu'on accepte, tels que la prise de Beyrouth et de Saint-Jean-d'Acres.

**M. DE TOCQUEVILLE** soutient qu'il n'est pas possible de se dégarer des engagements pris dans la note du 8 octobre; il voudrait qu'on les reproduisit dans la discussion de l'adresse qui importe à la France. Ce n'est pas que le pacha existe, c'est que la France le couvre et le protège. Je supplie M. le ministre des affaires étrangères de venir déclarer à cette tribune que, quelles que soient les chances de la guerre, la France ne renoncera pas à la protection qu'elle a promise au vice-roi d'Egypte. Voilà la déclaration que je demande au nom de la France qui est impatiente de connaître les intentions du cabinet et de savoir si le gouvernement s'associera à une politique ferme et nationale.

Pendant que M. de Tocqueville est à la tribune, nous remarquons M. le ministre de l'instruction publique qui, dans le couloir de droite, se livre à une conversation très-animée avec MM. Passy et Vigier.

**M. DE TOCQUEVILLE** se plaint du vague qui règne dans le paragraphe de l'adresse relatif à la question d'Orient. Le langage de la chambre n'est pas assez net; il faudrait presque y poser des cas de guerre et appuyer cette déclaration sur des armements.

L'honorable orateur demande qu'on augmente la flotte française. Je crois, dit-il, que l'Angleterre le défend. (Aux centres: Non! non!) Je viens de voir un geste de M. le ministre des affaires étrangères qui semble repousser, avec une indignation dont je le loue et le remercie, ce que je viens de dire. (Longue agitation.) On a dit, il s'est répandu dans le public (une voix: C'est encore le *National*!) que le cabinet anglais avait fait connaître au gouvernement français que, si les armements étaient continués, cela serait considéré comme un cas de guerre. (Aux centres: Non! non! — Agitation.) Je suis heureux d'avoir soulevé cette incident; car il a amené M. le ministre des affaires étrangères... (Murmures violents, cris tumultueux aux centres.) Je craignais, continue l'orateur, que des insinuations de cette espèce n'eussent été faites au gouvernement. (Une voix: Prenez-vous-en aux journaux!)

**M. DE TOCQUEVILLE** résume son discours. J'aborde un autre terrain, dit-il ensuite; mais je crains que ce que j'ai à dire n'excite encore des murmures dans cette chambre. Mais mon devoir est de parler, et je n'y manquerai pas. Je crains que la manière dont le ministère est arrivé aux affaires ne l'empêche de faire ce que j'ai conseillé. N'équivoquons pas; l'équivoque ne convient ni à un grand peuple, ni à une grande assemblée. Il y a une opinion qui pense qu'il serait impossible au pays, dans les circonstances où nous sommes, de faire la guerre sans une révolution intérieure. Le ministère est le produit de cette opinion, exprimée du reste dans une lettre confidentielle qui a été lue à cette tribune, et dans laquelle M. le ministre des affaires étrangères déclare qu'il est plus effrayé du dedans que du dehors. Cette opinion est un affaiblissement de la politique énergique qu'on voudrait suivre. Un ministère qui a eu cette origine, est un ministère dont l'avenir est compromis. Or, le ministère a cherché sa force, son point d'appui dans l'opinion que je viens de dénoncer, et il a alors appelé à lui tous ceux qui ne veulent ni la révolution, ni la guerre. Cette manière est non-seulement contraire à l'attitude énergique qu'on devrait prendre vis-à-vis de l'étranger, mais au but même qu'on se propose.

**M. DE TOCQUEVILLE** attaque avec vigueur et éloquence cette coterie qui parle toujours de dompter les mauvaises passions, sans vouloir jamais s'adjoindre aux bonnes; qui travaille sans cesse à énerver le sentiment national, tout ce qu'il y a de généreux, de fier, de patriotique dans le cœur de la France. Il fait une distinction entre l'esprit patriotique et l'esprit révolutionnaire, et engage le pouvoir à s'appuyer sur l'un pour résister à l'autre. (Mouvements en sens divers.)

Vous voulez, Messieurs, empêcher les révolutions, et vous avez mille raisons; mais vous n'arriverez pas à ce résultat en jetant sans cesse dans le pays des germes de mécontentement. Deux grandes voies peuvent conduire à une révolution: la première, c'est une guerre violente, injuste, passionnée; la seconde, c'est une paix comme M. le ministre des affaires étrangères l'a définie lui-même à une autre époque, c'est la paix sans honneur. (Nombreuses marques d'adhésion à gauche.)

L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations de M. Berryer et d'un grand nombre de ses collègues.

La séance est suspendue.

Pendant cette suspension, M. Garnier-Pagès monte au fauteuil du président et nous paraît réclamer un tour de parole.

M. Thiers et M. Berryer se promènent pendant dix minutes dans le couloir de droite.

A la reprise de la séance, M. le président donne la parole à M. Jouffroy.

**M. JOUFFROY**: J'apporte à cette tribune deux sentiments, celui de ma faiblesse et celui de ma conviction. Aussi n'y serais-je pas monté si je n'avais cru qu'un devoir m'y appelait.

l'année dernière, lorsqu'un crédit de 20 millions fut demandé à la chambre pour augmenter nos armements maritimes, j'eus l'honneur d'être chargé de lui rendre compte des travaux de la commission qui avait examiné la demande du gouvernement. La chambre approuva les conclusions de sa commission et vota le projet de loi. C'est là le seul acte pour lequel la chambre ait jusqu'à présent intervenu dans les affaires d'Orient.

Depuis lors, Messieurs, on a invoqué à diverses reprises les conclusions de mon rapport, on leur a donné une interprétation différente. C'est ce qui m'amène à cette tribune. Je viens rappeler à la chambre les considérations qui, en 1839, motivèrent ces décisions, et celles qui avaient animé sa commission.

**M. JOUFFROY** relit son rapport de 1839 et l'accompagne de commentaires que la chambre écoute pendant cinq minutes avec une attention distraite, et qu'elle finit par ne plus écouter du tout. Les bancs de la gauche sont à peu près déserts.

**M. BERRYER**, qui a repris sa place à son banc, semble fort agité. L'éloquent orateur nous paraît se préparer à prendre la parole.

**M. JOUFFROY** examine l'intérêt que l'Angleterre et la Russie avaient à défendre en Orient. Il examine ensuite l'intérêt de la France; il pense que cet intérêt est négatif, que la France doit se borner à empêcher l'agrandissement de l'influence de la Russie et de l'Angleterre en Orient. Pour cela, il faut que la France reprenne sa place dans le concert européen. Les efforts qu'on a faits pour l'en exclure doivent lui démontrer combien il est important pour elle d'y rentrer.

A quatre heures, M. Jouffroy est encore à la tribune; il fatigue la chambre, il fatigue le public, il fatigue les journalistes qui sont condamnés à recueillir ses paroles, il se fatigue lui-même. La lassitude est générale, des conversations ont lieu sur tous les bancs, et M. le président invite vainement la chambre au silence.

La séance continue. On annonce que MM. Berryer, Coraly et Garnier-Pagès se disputent la parole après M. Jouffroy. Nous ne savons lequel de ces orateurs sera entendu le premier.

Le numéro du *Moniteur* qui contient la séance dans laquelle ont été prononcés les discours de M. Passy et de M. Guizot, ministre des affaires étrangères, a été envoyé, à un nombre considérable d'exemplaires, dans plusieurs cafés et établissements de Paris. Ainsi, sept exemplaires de ce numéro ont été envoyés dans un café de la place du Palais-Royal.

Le ministère a poussé la complaisance plus loin. Voici ce que nous lisons dans l'*Observateur de l'Aisne*:

L'homme de Gand a recommencé à travailler l'opinion publique et à faire tous ses efforts pour l'égarer. Hier et aujourd'hui, le *Moniteur* a été envoyé par l'intermédiaire de la préfecture à tous les libraires, cafetiers et cabarettiers de Laon; un grand nombre en a été répandu dans cette ville. Le *Moniteur* d'hier était sans partie officielle, et on sait, du reste, quelle foi on peut ajouter à ces documents répandus pour tromper la nation et lui cacher le jour réel sous lequel se présente la discussion à la chambre. Joignez à cela les procès à la presse indépendante, et vous aurez une nouvelle preuve de la moralité de ce ministère, s'il a pu rester un doute à cet égard dans l'esprit de qui que ce soit. Qui paie ces frais qui sont faits pour la propagation du mensonge?

On lit dans la *Revue de Paris*:

Il y a une grande modération de la part de M. Thiers à ne pas répondre au reproche d'avoir gâté la fortune de la France par la lecture du projet de discours où il avait consigné l'expression de sa politique. On dit, en effet, que ce document curieux, qui finira sans doute par être connu, indique de la manière la plus simple la situation et les pensées qu'elle devait suggérer à la France. Rien n'y est dissimulé, mais rien n'y est exagéré. Les désavantages et les périls que crée pour la France le traité du 15 juillet, qui a pour but de régler le différend entre le pacha et le sultan, sont nettement indiqués. La politique par laquelle la chambre a témoigné sa sympathie pour l'existence du pacha d'Egypte est rappelée. On assure aussi que dans le projet de discours on accepte l'éventualité possible d'une guerre, et le devoir de ne pas laisser déchoir la France et sa révolution. S'il est vrai que dans ce morceau il y avait autant de modération que de fermeté, croit-on qu'il ne serait pas pour le 1<sup>er</sup> mars une excellente pièce justificative? Il semble qu'on aurait pu se permettre cette révélation, car on s'en est permis beaucoup d'autres.

M. Guizot a dit avant-hier qu'à l'époque du 20 mars 1815, il s'était retiré des fonctions publiques, et que, n'ayant pas voulu servir le nouveau gouvernement, il avait repris à la Sorbonne ses occupations littéraires.

Nous avons eu la curiosité, dit le *National*, de vérifier le fait. Or, de cette vérification il résulte que M. Guizot a essayé de se rattacher au gouvernement de Napoléon; qu'il a prêté serment à l'acte additionnel; et, enfin, qu'il n'a jugé à propos d'aller à Gand porter des conseils utiles à Louis XVIII, qu'après avoir reçu sa démission de Carnot, et lorsqu'il eut compris, comme il l'a dit très-naïvement expliqué avant-hier, que le retour des Bourbons était infaillible.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Moniteur* du 14 mai 1815, page 546, 2<sup>e</sup> colonne:

« Le ministre de l'intérieur vient de faire quelques changements dans ses bureaux. Des motifs politiques ont pu se réunir à d'autres causes du renvoi de plusieurs employés. Ces motifs ont pu être que des individus qui avaient passé une partie de l'année dernière à faire preuve de plus fortes garanties de leur dévouement à la dynastie des Bourbons, données par quelques-uns d'eux au temps même où ils étaient engagés par leur serment envers l'empereur Napoléon; que ces individus, dis-je, ne paraissent pas par cela même offrir assez de garanties à l'ordre social actuel qui a remplacé les Bourbons, et qui est en ce moment l'objet de leurs attaques directes et indirectes, unies à celles de l'étranger; mais il est si faux que leur refus de voter pour l'acte constitutionnel ait influé en rien sur la décision du ministre, que des employés qui ont signé OUI pour l'acte constitutionnel, notamment M. GUIZOT, n'en ont pas moins reçu leur démission, tandis que d'autres employés, à qui leur conscience n'a point dicté un vote aussi épressé que celui de M. Guizot, n'en sont pas moins conservés. Le caractère de tolérance aussi prononcé que celui d'indépendance personnelle que M. Carnot a porté dans tant de situations différentes, établissait d'avance assez positivement le caractère du ministre de l'intérieur pour qu'il fût difficile de s'attendre à le voir accuser de manquer à l'indépendance des autres. »

#### AFRIQUE FRANÇAISE.

**TUNIS**. — Nous avons recueilli à bord du paquebot le *Brasier*, arrivé dernièrement de Tunis, les renseignements suivants sur cette régence:

L'armée régulière du bey, organisée par un colonel anglais, compte maintenant environ 12,000 hommes, répartis entre Tunis, la Goulette et les autres points fortifiés de la régence. Il y a de la cavalerie, de l'infanterie et de l'artillerie; l'uniforme des diverses armes serait assez bien s'il était propre, mais il est d'une saleté

dégoûtante. Cependant cette armée exécute assez bien ses manœuvres à l'européenne; elle marche au son du tambour et de la musique organisée par un officier italien.

Il y a dans l'armée régulière du bey plusieurs officiers européens, entre autres un Français, M. Greff, qui a le grade de chef de bataillon et porte une décoration tunisienne en brillants. Ce commandant a voulu soumettre son bataillon à la discipline européenne en remplaçant la bastonnade par le cachot et la prison; le bey a favorisé cet essai tout en doutant de son succès; il a autorisé M. Greff à faire construire un local propice; mais les soldats, ne craignant plus la bastonnade, se laissaient aller à leurs mauvaises passions, et bientôt tous les hommes du bataillon se seraient trouvés au cachot ou à la salle de police si l'on avait persisté. Force fut de rétablir la bastonnade pour maintenir la discipline.

La marine du bey se compose aujourd'hui de deux frégates, quatre corvettes et quelques bâtiments en mauvais état. L'arsenal est dépourvu de ressources, et malgré les soins et l'activité de M. Gaspary, vice-consul, qui dirige les constructions et les réparations des bâtiments, on ne peut pas faire grand'chose. Le bey a assez d'argent dans son trésor pour augmenter sa marine, mais il doit faire construire à l'étranger ses bâtiments de guerre.

La Goulette est défendue par une soixantaine de pièces de canon; la plus grosse est placée à la passe; elle est très-longue et a pour ornement quatre têtes de lion. Il y a aussi quelques canons à Tunis, dans les places fortes du littoral et dans celles de l'intérieur; une batterie de campagne de huit pièces et environ 200 pièces sont à bord des bâtiments.

### Faits Divers.

Nous extrayons du rapport du capitaine Hervichon, commandant le brick *la Mésange*, les nouvelles suivantes de Monte-Video, en date du 13 septembre :

« Le blocus continuait. L'annonce de l'expédition de l'amiral Baudin, ayant sous ses ordres 5 à 6,000 hommes de débarquement, avait jeté dans tous les esprits une grande satisfaction; on espérait que ces forces suffiraient pour mettre à fin nos fâcheuses affaires avec la république argentine.

« Cette nouvelle avait même agi sur le prix des denrées; mais bientôt ce moment d'espoir a disparu quand on a su qu'il était remplacé par l'amiral Mackau, lequel n'emmenait que 600 hommes seulement de débarquement. Tout le monde s'accordait à penser que

des forces aussi minimes ne suffiraient pas pour rédmirer Rosas, et qu'elles ne réussiraient qu'à maintenir le blocus.

« De temps à autre, un navire de guerre entraînait en rivière. Le capitaine Hervichon assure que, lors de son départ, on en comptait environ 70 de toutes nations, le plus grand nombre français.

« Lavalle, avec son armée forte d'environ 3,500 hommes, était descendu dans la province de Buenos-Ayres, et avait chassé devant lui quelques petits détachements du parti de Rosas. Ce dernier avait pris la campagne avec une force d'environ 10,000 hommes pour surveiller l'ennemi; mais, peu après, il était rentré en ville sans l'avoir rejoint. Rivera, président de la république orientale, avait aussi passé sur le territoire buenos-ayrien avec une troupe peu nombreuse; mais on n'osait pas compter sur sa coopération, à cause des mésintelligences qui existent entre lui et Lavalle. » (J. du Havre.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITZIEZ.

L'usage de l'Eau O'Méara, dont le dépôt est, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et à la pharmacie des Célestins, est journalièrement recommandé pour guérir les maux de dents les plus violents.

### Annonces judiciaires.

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice.

PREMIÈRE PUBLICATION.

Lundi sept du courant, à dix heures du matin, en la commune de la Guillotière, lieu du Port-aux-Bois, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de deux plates ou bateaux à laver, avec leurs cordages et autres objets qui en dépendent, lesquels sont amarrés susdite commune de la Guillotière, lieu du Port-aux-Bois.

Et immédiatement après, il sera vendu, également aux enchères et au comptant, un autre bateau à laver amarré en la même commune, au lieu de la Vitriolerie, dans la lône qui est derrière la nouvelle digue; ces trois plates sont saisies. (1194)

Etude de M<sup>e</sup> Brunier, avoué, quai Humbert, 12.

ADJUDICATION DÉFINITIVE AU SAMEDI CINQ DÉCEMBRE MIL HUIT CENT QUARANTE.

Vente par la voie de la licitation, à laquelle les étrangers seront admis,

Pardevant le tribunal civil de Lyon,

D'UNE MAISON et ses dépendances, située à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, 5.

Mise à prix : 31,000 francs.

M<sup>e</sup> Brunier, avoué du poursuivant, a rédigé le cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles doit avoir lieu la vente. (662)

Etude de M<sup>e</sup> Brunier, avoué, quai Humbert, 12.

ADJUDICATION DÉFINITIVE AU SAMEDI CINQ DÉCEMBRE MIL HUIT CENT QUARANTE.

Vente par la voie de la licitation, à laquelle les étrangers seront admis,

Par devant le tribunal civil de Lyon,

D'UNE MAISON, avec cour et tènement de fonds, le tout attenant, située au lieu de Champvert, près Lyon.

Mise à prix : 7,800 f.

M<sup>e</sup> Brunier, avoué du poursuivant, a rédigé le cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles doit avoir lieu la vente. (661)

(614) VENTE PAR LICITATION, LES ÉTRANGERS ADMIS.

Le 5 décembre 1840, à l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, il sera procédé à l'adjudication définitive, en un seul lot, D'UNE MAISON, située à Lyon, rue Vieille-Monnaie, 9, estimée 151,532 fr. 80 c., et dépendant de la succession de M<sup>lle</sup> Simonne Maupetit.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Berthon-Lagarrière, avoué à Lyon, rue des Célestins, 2.

(1916) VENTE AUX ENCHÈRES, PAR SUITE DE DÉCÈS,

D'objets mobiliers, dépendant de la succession de François-Clair Brochay, qui était tailleur d'habits et demeurait à Lyon, petite rue Mercière, 13, au 3<sup>e</sup>.

Le samedi cinq décembre 1840, à dix heures du matin, au domicile sus-indiqué, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères du mobilier dont s'agit, consistant en glaces, pendule, secrétaire, commodes, armoire, garde-manger, tables, chaises, banque, bois de lit, matelas, draps de lit, couvertures, linge et hardes à l'usage d'homme, batterie de cuisine, et beaucoup d'autres objets.

### Annonces de MM. les Notaires.

(199) A vendre.

UN BEAU FONDS DE MERCERIE, BRODERIE ET TAPISERIE. Ce fonds, parfaitement assorti et très-avantageusement situé, se recommande par sa clientèle nombreuse et choisie.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Laforest, notaire, rue des Marronniers, n<sup>o</sup> 1.

Adjudication devant M<sup>e</sup> Charvériat, notaire à Lyon, DU CAFÉ, DES EFFETS MOBILIERS, GAZOMÈTRE ET CESSON DU BAIL

De la Rotonde des Brotteaux, Commune de la Guillotière.

Jeudi trois décembre mil huit cent quarante, à midi, il sera procédé, en l'étude de M<sup>e</sup> Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n<sup>o</sup> 1, à l'adjudication, aux enchères, au pardessus de la mise à prix de 20,000 francs :

1<sup>o</sup> Des effets mobiliers garnissant la Rotonde des Brot-

teaux, commune de la Guillotière;

2<sup>o</sup> De la cession du bail de la Rotonde.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente et de la cession du bail, à M<sup>e</sup> Charvériat, notaire, dépositaire du cahier des charges, et pour visiter les lieux, à M<sup>me</sup> Arban. (102)

### Annonces diverses.

(8890) A céder de suite,

DANS UN CHEF-LIEU DE DÉPARTEMENT, A SIX MYRIAMÈTRES DE LYON.

1<sup>o</sup> LA SUITE DES AFFAIRES D'UN CABINET pourvu d'une bonne clientèle.

2<sup>o</sup> UN ATELIER DE FAISEUR DE CORSETS bien achalandé. S'adresser au cabinet d'affaires et de consultations, avenue du pont de la Guillotière, maison Rolland, au 3<sup>e</sup>.

(4034) A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ dans un quartier bien commerçant. On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser, rue Buisson, 17, à M. Droger, marchand de bière et de liqueurs.

(4032) A vendre.

FONDS DE CAFÉ situé sur le quai de la Charité. S'adresser à M. Ronchard, marchand de vin, rue de Puzy.

(8876) A vendre pour cause de décès.

UNE FABRIQUE DE COTON CARDÉ ET FILATURE POUR MÉCHES, avec tous les accessoires nécessaires à son exploitation, située à la Guillotière, rue Vaudray, n<sup>o</sup> 1.

S'y adresser à M<sup>me</sup> veuve Clémencet, maison Chatan. ya

(8898) A vendre.

UN JOLI FONDS D'ÉPICERIE, situé dans la grande rue de l'Hôpital, n<sup>o</sup> 19, maison de la Vieille-Poste. S'y adresser.

(8882) A vendre ensemble ou séparément.

FONDS DE CAFÉ ET BOUTIQUE D'ÉPICERIE se joignant; le tout bien achalandé.

S'adresser chez M. Rousset, hologet, côte Saint-Sébastien, n<sup>o</sup> 13. On donnera des facilités pour le paiement.

(8894) A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé, situé grande rue Pizay, n<sup>o</sup> 11, près le bureau des Messageries. S'y adresser.

(8901) A vendre.

UN FONDS D'AUBERGE bien agencé, ayant deux salles à manger et huit chambres à coucher, situé près de la place de la Préfecture, à Lyon.

S'adresser à M. Pelletot, rue des Célestins, n<sup>o</sup> 5.

(8878) A vendre.

UN BEAU BILLARD à bandes élastiques, sept tables en marbre, un comptoir à dessus de marbre, une belle glace.

S'adresser à M. Maissonnier, cours Lafayette, maison des Trois-Balcons, à l'entresol.

(8880) A vendre.

MURIERS plein-vent et nains greffés, pourrettes d'un an et de deux ans, graines de mûrier et de vers à soie; le tout en belle qualité.

Chez M. Clément, rue Madame, n<sup>o</sup> 13, aux Brotteaux.

(8899) A louer de suite.

MAGASIN au rez-de-chaussée et vaste entresol, quai de Retz, n<sup>o</sup> 43.

A vendre.—BANQUES, BUREAUX, CAISSE, etc., dans ledit magasin. S'y adresser.

(8887) A LOUER.

A Choulans, près la barrière Saint-Laurent.

REZ-DE-CHAUSSÉE ET PREMIER ÉTAGE DE QUATRE PIÈCES.

GRAND BATIMENT pour ateliers, avec des aisances dans le clos.

A la montée de Choulans.

GRAND BATIMENT, entier ou divisé, propre à des ateliers, avec un clos ou séparément.

JOLIE MAISON de huit pièces meublées ou non, avec ouissance du clos.

A Marcilly-d'Azergues, à 10 kilomètres de Lyon.

BELLE MAISON, meublée ou non, avec écurie et remise, dans un clos agréablement situé.

Pour voir les bâtiments de Choulans, s'adresser à M. Murat, maison Chazournes; pour le reste et pour traiter, s'adresser à M. de Chazournes, place Saint-Jean, 4.

(8891) A louer en totalité à la Saint-Jean prochaine.

UNE MAISON, rue Pas-Etroit, n<sup>o</sup> 7, dont le rez-de-chaussée a toujours été occupé par un atelier de teinture.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve Milland, place du Collège-Royal, n<sup>o</sup> 6, au magasin.

(8885) A louer présentement.

APPARTEMENT composé de six pièces fraîchement agencées, rue Royale, n<sup>o</sup> 9, et quai Saint-Clair, n<sup>o</sup> 7.

S'y adresser, au 2<sup>e</sup>.

(8896) AVIS.

UN ECCLÉSIASTIQUE, depuis long-temps professeur, a l'honneur d'annoncer qu'il peut donner à domicile des leçons de latin, de mathématiques et de littérature française. S'adresser rue Bonneveau, n<sup>o</sup> 11, au 3<sup>e</sup>.

### AVIS.

On a perdu UNE ÉPINGLE garnie de cheveux blancs au milieu, ayant au revers un nom italien. On en offre la valeur à la personne qui la rapportera quai Saint-Clair, n<sup>o</sup> 15, au bureau du Courrier d'Italie. (8895)

### AVIS.

Les Omnibus des Terreaux à la Guillotière, à partir du 29, ont repris leur service par les quais du Rhône d'heure en heure. (4035)

(8884) MODES.

Assortiment de chapeaux et capotes, à 12, 14, 16 f. et au-dessus, rue Chalamon, n<sup>o</sup> 1, au 2<sup>e</sup>, à l'angle de la petite rue Mercière.

### Meules à Moulins.

(8900) La Compagnie des Meules du Bois-de-la-Barre, seule propriétaire des célèbres carrières de ce nom, à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), a l'honneur de rappeler au souvenir de MM. les propriétaires et meuniers que son entrepôt de meules françaises-anglaises, dressées, rayonnées et équilibrées, prêtes à faire farine, est, comme précédemment, cours d'Herbouville, hôtel Saint-Pierre, 28, et toujours sous la direction de M. Huet, intéressé dans ladite Compagnie, cours d'Herbouville, 6, près les portes de Saint-Clair, à Lyon.

## COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR.

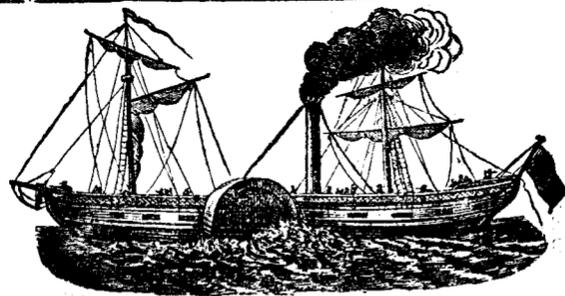


Reprise du Service sur le Rhône.

DÉPARTS TOUS LES JOURS, du port de la Charité, à 6 heures du matin,

POUR

Bureaux : place des Terreaux, n<sup>o</sup> 16, et quai et place de la Charité, n<sup>o</sup> 28. (7369)



ENTREPRISE GÉNÉRALE DES

**BATEAUX A VAPEUR**  
**L'AIGLE,**

DÉPART TOUS LES JOURS A 6 HEURES DU MATIN, du port de la Charité,

POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux : place de la Charité, 12, et quai de Retz, 45.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POUILLATTE, 19.